

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU 11 mai 2017 à 20 heures 30.

L'an deux mil dix-sept, le onze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, BOUCHARD Eric, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, LAIGNEL Frédéric, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Jean-Charles.
 FIÈGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : MM. COCAGNE Sylvain (pouvoir BIJAULT Joël), LEGARLANTEZECK Laurent (pouvoir BOURDELAS Karine), DELAUNAY Stéphane.

Secrétaire de séance : MM. DUVAL Corinne, KHATTABI Abderrahim.

Date de convocation : 5 mai 2017

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 AVRIL 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. ACQUISITION DE MATERIEL PHYTOSANITAIRE - SUBVENTIONS

1. Désherbeur thermique gaz avec chariot	1 990 € HT	soit 2 388.00 € TTC
2. Brosse métallique désherbeur	38 € HT	soit 45.60 € TTC
3. Broyeur de végétaux	1 150 € HT	soit 1 380.00 € TTC
TOTAL :	3 178 € HT	soit 3 813.60 € TTC

Aide financière à hauteur de 50 % de la dépense HT soit 1 589 €.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer les devis, procéder à l'achat du matériel et faire les démarches nécessaires pour l'encaissement de la subvention.

3. BUDGET PRIMITIF : DECISIONS MODIFICATIVES

Le montant des dotations, des attributions et des impositions n'étant pas connu au moment du vote du budget, il est proposé au conseil municipal de modifier ces prévisions afin de porter les montants réels désormais portés à connaissance.

Il est demandé au conseil municipal de voter les décisions modificatives suivantes :

• Chapitre 14	D- article 73911 :	attribution de compensation	- 2 136 €
• Chapitre 74	R-article 7411 :	dotation forfaitaire	- 7 235 €
	R-article 74121 :	dotation solidarité rurale	+ 3 388 €
	R-article 74127 :	dotation nationale de péréquation	- 8 152 €
	R-article 742 :	dotation aux élus locaux	+ 962 €
• Chapitre 73	R-article 73111	taxes foncières et d'habitation	- 25 542 €
	R-article 73223	FPIC	+ 11 868 €
	R-article 7381	taxe addit. droits de mutation	+ 7 800 €
• Chapitre 20	D-article 2031-47	frais d'étude mairie/cantine/sdf	- 9 000 €
• Chapitre 21	D-2158-42	débroussailleuse et mat. alternatif	+ 4 403 €
	R-article 1328	subvention	+ 1 589 €

4. QUESTIONS DIVERSES

- Argentan Intercom a harmonisé les tarifs cantine et garderie qui ont été revus à la baisse
- Pendant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes communale, les enfants seront transportés par car à la cantine de l'école Jacques Prévert à Argentan à la charge d'Intercom sans supplément pour les familles.
- Prévenir les associations pour vider les placards.
- Retour sur le courrier concernant le mécontentement des administrés par rapport aux tarifs de l'assainissement collectif : ils ne pourront pas être modifiés d'ici 2019 en raison du contrat en cours.
- Travaux chemin de la dime : la chaussée s'affaisse. Intercom devra à nouveau faire intervenir l'entreprise
- Fête communale le 2 juillet : la réunion préparatoire a eu lieu :
 - Décoration d'Occagnes le 10 juin
 - Concours maisons décorées – confection d'épouvantails
 - Préparation de la journée le 1^{er} juillet à 14 heures
- Réhabilitation salle des fêtes, construction mairie et cantine : transmettre le plan de financement réactualisé au conseil municipal
- Chaque année la mairie offre, par l'intermédiaire de l'école, des dictionnaires aux enfants entrant en 6^{ème}. Il est rapporté qu'ils ne sont jamais consultés.
- Travaux trottoir restaurant : Intercom refait l'enrobé suite aux travaux électriques
- STOP à l'angle du restaurant : les usagers se plaignent du manque de visibilité au STOP causé par la terrasse du restaurant et insistent sur la dangerosité. Travailler sur ce problème
- Modification des lignes blanches sur la RD 958 : Refus d'Intercom qui explique que l'effacement des lignes blanches créerait des lignes noires et perturberait les conducteurs
- Prochaine réunion de conseil municipal lundi 22 mai et pour les Echos mardi 23 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.



Karine BOURDELAS,
Maire.